

Protocole

Certification des décès par les IDE

J'ai mon **diplôme IDE** depuis **plus de trois ans**, je suis inscrit.e à l'Ordre et je souhaite être inscrit.e sur la liste des IDE habilité.e.s à réaliser les **certificats de DC**

Je réalise les **12h de formation** auprès d'un organisme de formation certifié

<https://www.data.gouv.fr/datasets/liste-publique-des-organismes-de-formation-l-6351-7-1-du-code-du-travail/>



J'effectue, dans **mon espace personnel** sur le site de l'Ordre, **ma demande pour être volontaire** à l'établissement des certificats de décès, et je joins **mon attestation de formation**

L'Ordre valide ma candidature afin d'être inscrit.e sur la liste des IDE volontaires



L'Ordre met à disposition la **liste des IDE habilité.e.s** sur son site Internet :

<https://www.ordre-infirmiers.fr/certificats-deces-annuaire-des-infirmiers-habiles>



J'apparais sur la liste de l'ONI, je peux réaliser des certificats de décès. J'utilise la certification électronique :

l'appli CertDC

